

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 653

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 40

À l'alinéa 14, compléter ainsi la seconde colonne des première, troisième et quatrième lignes du tableau :

« relative à la croissance et la transformation des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.